



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, tenue à 20 h 00 à huis clos (COVID-19) à la salle municipale de Roquemaure.

Présences :

M. Léo Plourde, maire

M. Marcel Mainville

M. Fernand Landry

M. Rodrigue Morneau

Mme Chantal Mainville

Mme Marie-Ève Garand

Tous conseillers municipaux

Était également présente Mme Line Boudreault, directrice générale.

1. Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20 h 05, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021-07-105

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "Sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux des 7 et 9 juin 2021;
- 4.0 Correspondance;
- 5.0 Subvention PSISRPE et PSPS (90%) pour Infrastructure sportive ;
- 6.0 Trésorerie;
- 6.1 Dépenses de juin;
- 6.2 Prix articles promotionnels (75^e);
- 7.0 Camping;
- 7.1 Demandes remboursements terrains;
- 7.2 Rencontre des campeurs 18 juillet, 13 h 00;
- 8.0 Foresterie;
- 8.1 Demande de transfert de plans résiduels vers propriétaires privés;
- 9.0 Changer système de chauffage (salle municipale)???
- 10.0 Réseau Routier;
- 10.1 Ponceau (route Centrale)
- 10.2 Estimé des coût Jean-Guy Roy entrepreneur (courbes Rang 4 & 5) ;
 - 10.2.1 Signalisation travaux routiers;
- 10.3 Coupe de foin (fossés) ;
- 11.0 Rapport des comités;
- 12.0 Période de questions;
- 13.0 Sujets divers;
- 14.0 Levée de la séance.



N° de résolution
ou annotation

2021-07-106

3. Adoption des procès-verbaux des 7 et 9 juin 2021

La majorité des membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 7 juin 2021 ainsi que celui du 9 juin, alors la lecture en est dispensée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents lors de la dernière réunion (M. Fernand Landry et Mme Chantal Mainville étant absents) d'adopter les procès-verbaux en modifiant le titre Rang 4 & 5 pour Rang 2 & 3 à la résolution 2021-06-112;

ADOPTÉ.

4.0 Correspondances

M. Léo Plourde, maire, fait état de la correspondance pertinente.

Nous avons été informés que le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales nous a accordé une aide financière maximum de 176 686 \$ donc 20 000\$ de plus que prévu au budget.

2021-07-107

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes, d'autoriser la fabrique de Roquemaure à utiliser la salle municipale gratuitement comme par les années passées pour le repas de la fête de Ste-Anne qui aura lieu le 26 juillet à condition que l'activité se déroule dans le respect des consignes de la sécurité publique;

ADOPTÉ.

2021-07-108

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes, d'autoriser la directrice générale à faire des demandes de subventions dans le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux pour les infrastructures suivantes :

- Salles de bain du lac Abitibi;
- Cabanes pour la patinoire;
- Système de chauffage pour le centre municipal;

ADOPTÉ.

5.0 Subvention PSISRPE et PSPS (90%) pour infrastructure sportive;

2021-07-109

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes, d'autoriser la directrice générale à monter un projet pour installer un dôme sur la patinoire et de demander l'aide de Mme Maude Bergeron de la MRCAO afin de vérifier les détails de la demande;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

2021-07-110

6.0 Trésorerie

6.1 Dépenses de juin 2021

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer pour la municipalité et le camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes d'autoriser le paiement des dépenses présentées par la directrice générale :

| | |
|--------------------------------------------------|--------------|
| Municipalité : | |
| Salaires mai : | 10 654.26 \$ |
| Salaires juin : | 12 900.32 \$ |
| Liste des comptes à payer du mois de juin 2021 : | 14 059.25 \$ |

| | |
|--------------------------------------------------|------------|
| Camping municipal : | |
| Liste des comptes à payer du mois de juin 2021 : | 7 462.72\$ |

ADOPTÉ.

6.2 Prix des articles promotionnels (75^e);

ATTENDU QU' il nous reste beaucoup d'objets du 75^e anniversaire non-vendus;

ATTENDU QUE certains articles se vendent beaucoup moins cher en ville donc nous ne les vendront pas à ces prix;

2021-07-111

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes d'autoriser Mme Line Boudreault, d.g. et secrétaire -trésorière à modifier certains coûts comme suit :

| | |
|----------------------------|-------|
| -DVD du 75 ^e | 20 \$ |
| - Livre du 75 ^e | 20 \$ |
| - Pin du 75 ^e | 1 \$ |
| - Jeux de carte | 1 \$ |
| - Foam à bière | 1 \$ |

DE suggérer au prochain conseil municipal qu'il pourrait remettre des articles promotionnels aux futurs finissants ou aux nouveaux arrivants;

ADOPTÉ.

7.0 Camping

7.1 Demandes remboursements terrains;

TERRAIN # 126

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de remboursement pour le terrain #126 au camping municipal ;



N° de résolution
ou annotation

2021-07-112

ATTENDU QUE selon les règlements du camping municipal de Roquemaure 2021 remis a tous les campeurs il y a une pénalité selon la date d'abandon du terrain;

ATTENDU QU' en date d'aujourd'hui, soit le 5 juillet 2021, le terrain n'est pas libre de tout élément puisque le locataire a laissé un patio, une balançoire pour enfant, un BBQ, des chaises de patio, un coffre à jouet, etc...

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes de respecter le règlement du camping au point 24. Abandon du terrain (qui doit être libre de tout élément);

QUE selon le règlement, le ou après le 1^{er} juillet : aucun remboursement ne sera fait;

ADOPTÉ.

TERRAIN # 59

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de remboursement pour le terrain #59 au camping municipal ;

ATTENDU QUE selon les règlements du camping municipal de Roquemaure 2021, remis a tous les campeurs il y a une pénalité selon la date d'abandon du terrain;

ATTENDU QUE nous avons reçu le courriel d'abandon de terrain le 22 juin 2021 et que le terrain était libre de tout élément à cette date;

ATTENDU QUE le locataire nous a fait une demande de remboursement à l'équivalent des 12 semaines restantes au contrat ou au moins à 50% du montant de la location;

2021-07-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes de respecter le règlement du camping au point 24. Abandon du terrain (qui doit être libre de tout élément);

QUE selon le règlement, Avisé avant le 30 juin : 75% de pénalité sera gardé;

QUE même si le locataire ne s'est pas installé ni utilisé les services, nous ne pouvons faire d'exception au règlement;

ADOPTÉ.

Remboursement cause quarantaine

ATTENDU QU' un client nous a fait parvenir une demande de remboursement pour sa réservation au terrain de camping puisqu' il revenait de voyage et devait respecter une quarantaine;

ATTENDU QUE la quarantaine est imposée par la santé publique;
ATTENDU QUE selon le règlement, l'acompte n'est pas remboursable;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Fernand Landry et appuyé par M. Marcel Mainville de refuser la demande de remboursement puisque la quarantaine est obligatoire depuis plusieurs mois, donc en allant à l'extérieur du pays, le demandeur pouvait s'attendre à devoir annuler sa réservation puisque c'est une obligation connue de tous;

ÉTANT CONTRE la proposition de ne pas rembourser le client, Mme Chantal Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand, propose un remboursement intégral de l'acompte puisque la quarantaine est imposée par la santé publique et qu'il est préférable et honorable de respecter les règlements en vigueur que de se présenter au camping en ne dévoilant pas le voyage hors du pays;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire de procéder au vote :

3 conseillers sont contre le remboursement donc en faveur de la proposition de M. Landry;

2 conseillères sont pour le remboursement intégral donc en faveur de la proposition de Mme Mainville;

DONC, la proposition de M. Fernand Landry, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité des conseillers présents après une vote à 3 contre 2 est de refuser le remboursement de l'acompte pour un séjour au camping municipal de Roquemaure;

ADOPTÉ.

8.0 Foresterie

8.1 Demande de transfert de plans résiduels vers propriétaires privés;

ATTENDU QUE nous avons reçu un courriel du Groupement forestier nous avisant qu'il y a eu d'énormes pertes d'épinettes à la pépinière de Guyenne ;

ATTENDU QUE 5 propriétaires de Roquemaure devaient être reboisés cette année;

ATTENDU QUE le Groupement forestier nous demande de transférer les 19 000 plants résiduels prévus pour les terrains de la municipalité vers ces propriétaires;

ATTENDU QUE le Groupement forestier pourrait ensemercer les terrains préparés au scarificateur comme celui de Roquemaure et que le résultat est généralement bien;

2021-07-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. M. Fernand Landry et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présentes;

D' autoriser le transfert des 19 000 plants résiduels de l'entente de délégation vers les 5 propriétaires de Roquemaure;



N° de résolution
ou annotation

2021-07-116

D' autoriser le Groupement forestier à procéder à l'ensemencement de graines sur la totalité du scarifiage;

ADOPTÉ.

9.0 Changer système de chauffage (salle municipale)?

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que malgré les soumissions reçues pour réparer ou changer la fournaise pour le chauffage municipal, d'utiliser le chauffage électrique en attendant une subvention pour changer le système actuel, puisqu'il a 60 ans;

ADOPTÉ.

10. Réseau routier

10.1 Ponceau (route Centrale)

Monsieur le maire nous informe des discussions qu'il a eues avec Mme Blais et M. Nolan et demande l'intérêt des membres du Conseil à avoir une rencontre avec les gens du MTQ;

2021-07-117

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE confirmer que les membres du Conseil sont favorables à une rencontre avec les gens du MTQ mais exigent que la population soit invitée puisque c'est un sujet qui tient à cœur à tous nos concitoyens donc ils ont droit d'avoir toute l'information ainsi que la possibilité de s'exprimer puisqu'ils sont directement affectés;;

DE faire parvenir une lettre à M. Mme Suzanne Blais, M. Jean-François Turcotte, M. Sébastien Nolan, M. Pierre Dubour, M. François Bonnardel et Mme Chantal Rouleau afin de leur rappeler tous les inconvénients occasionnés à notre collectivité et que ce n'est pas au conseil municipal d'apporter des solutions au problème créé par le MTQ;

DE réécrire tous les arguments présentés dans les autres résolutions soit :

- Que toutes les suggestions issues de citoyens de la municipalité ont déjà été émises et ont toutes été rejetés par le MTQ;
- Ce sont les habitants, les commerçants, les services publics, les plaisanciers ainsi que les services d'urgence qui sont affectés par cette fermeture qui s'avère longue car les travaux ne sont pas prévus avant 2023 au mieux;
- Que cette fermeture divise la municipalité en deux en imposant de sérieuses répercussions monétaires pour nos entreprises, nos résidents et nos commerces;
- Que cette fermeture met en danger la population riveraine de Roquemaure en imposant aux citoyens un délai supplémentaire de près de 30 minutes pour les services d'urgences qui pourrait s'avérer fatal;



N° de résolution
ou annotation

- Que la vitalité de notre municipalité est déjà très précaire puisqu'elle ne comporte que 410 habitants;
- Que la municipalité n'a pas les fonds nécessaires afin de procéder elle-même aux travaux, de surcroît pour un ponceau ne leur appartenant pas;
- Que les membres du conseil désirent que les résidents aient droit aux informations ainsi que l'opportunité de s'exprimer puisqu'ils sont directement affectés;

ADOPTÉ.

10.2. Estimé des coûts Jean-Guy Roy entrepreneur courbes Rang 4&5

2021-07-118

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'estimation des coûts de Jean-Guy Roy, entrepreneur au montant de 14 847\$ + taxes pour la réfection des courbes dans le rang 4 & 5;

DE demander un suivi quotidien des coûts avec le journalier et la directrice générale puisque c'est un contrat à l'heure et non à montant fixe;

DE demander à la directrice générale de suivre attentivement les dépenses quotidiennes et d'aviser les membres du conseil le plus rapidement possible si un dépassement des coûts est à prévoir;

DE prendre 10 000 \$ dans l'enveloppe de la députée et le restant dans le budget prévu pour les travaux routiers;

ADOPTÉ.

10.2.1 Signalisation des travaux routiers;

La directrice générale informe les membres du conseil municipal que la location pour les lumières de chantier est de 150.00 \$ + taxes par jour chez Signa Zip à Amos avec la batterie incluse mais n'a pas vérifié si le coût était pour une ou deux lumières.

10.3 Coupe de foin (fossés)

2021-07-119

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la soumission reçue de M. René Bélanger pour la coupe de foin dans les fossés des rangs de la municipalité au coût de 1 572.50\$, soit le même montant que l'an passé;

ADOPTÉ.

11. Rapport des comités;

M. Rodrigue Morneau fait un compte-rendu du comité de O.M.H.

M. Marcel Mainville fait un compte-rendu de la réunion du S.P.B.A.T. à laquelle il a assisté à Rouyn-Noranda.

12.0 Période de questions



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

13.0 Sujets divers

13.1 Rencontre résidents chemin de la plage Mainville

ATTENDU QUE nous avons eu une rencontre avec les agents de la protection de la faune à propos de la présence d'ours près des poubelles;

ATTENDU QUE même avec la capture d'un ours, le problème est récurrent et les résidents doivent prendre les moyens nécessaires afin de rendre le lieu moins intéressant ou accessible pour les ours;

ATTENDU QUE le chemin de la plage Mainville est un chemin privé donc la municipalité ne peut prendre de décision pour les résidents;

ATTENDU QUE puisqu'il y a présence d'ours, ce pourrait être dangereux pour les résidents advenant la présence d'ours, donc la municipalité se doit d'intervenir quand il s'agit de sécurité civile;

ATTENDU QUE les agents de la protection de la faune suggèrent une rencontre conjointe avec les résidents du chemin afin de leur suggérer des moyens afin de régler le problème définitivement;

2021-07-120

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présentes ;

DE faire parvenir une invitation aux propriétaires de terrains du chemin de la plage Mainville et de faire une rencontre conjointe avec les agents de la protection de la faune afin de mettre en place un moyen pour régler le problème de présence d'ours;

ADOPTÉ.

14.0 Levée de la séance

2021-07-121

À 21 h 25, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Mme Marie-Ève Garand demande la levée de la séance, appuyé par M. Rodrigue Morneau;

ADOPTÉ.

Line Boudreault
Directrice générale/
Secrétaire trésorière

Léo Plourde
Maire